



Commune de Léaz

N°28/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2022

Date la convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 15

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Ludivine ADENOT

Présents : Christine BLANC - Thierry GUICHARD - Valérie LOUBET – Ludivine ADENOT- Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN -

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Christine BLANC - Norbert GILBRIN donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON - Loïc NORMANT donne pouvoir à Ludivine ADENOT –Kévin FAVRE -

Absents : Helena REBOULET –

Objet : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Léaz,

Madame la Maire

PROPOSE au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre		Dépenses	Recettes
60622	011	Carburant	1 500.00	
60631	011	Fournitures d'entretien	6 000.00	
60633	011	Fournitures de voiries	-2 000.00	
60636	011	Vêtements de travail	46.64	
615221	011	Bâtiments publics	-2 000.00	
615228	011	Autres bâtiments	1 520.00	
61558	011	Entretien autres biens mobiliers	600.00	
6161	011	Assurance Multirisques	310.92	
6226	011	Honoraires	-1 000.00	
6227	011	Frais d'acte et de contentieux	-1 000.00	
022	022	Dépenses imprévues fonctionnement	-807.56	
7023	70	Menus produits forestiers		3 170.00
			3 170.00	3 170.00



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le



ID : 001-210102091-20220926-2022_28DEL-DE

N°28/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre		Dépenses	Recettes
21312	21	Bâtiments scolaires	2 900.00	
21568	21	Autres matériel et outillage	574.85	
2158	21	Autres matériels et outillages	3 845.00	
2188	21	Autres immo corporelles	1 950.48	
21311	21	Hôtel de ville	-9 270.33	
			0.00	0.00

Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision Budgétaire N°2 énoncée ci-avant
- DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé à la trésorerie de Gex

La présente délibération est transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex, et publiée selon la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
Christine Blanc
Christine-BLANC